

Objet :

Classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants dans le département des Côtes-d'Armor

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (22)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Aménagement Mer et Littoral
Unité Cultures Marines
22022 Saint-Brieuc cedex**

Avis Ifremer

Dinard, le 27 juin 2018

Vos réf. :

Nos réf. : 18-041-3_Ifremer.LERBN.2018.Avis09_Arrêté modificatif classement sanitaire_BREHAT
Dossier suivi par Claire ROLLET et Julien CHEVÉ

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 19 juin 2018 (annexe 1) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur la révision partielle du classement sanitaire de zones de production du département (modification du classement de 2 zones), nous pouvons apporter les éléments suivants :

Estimation du classement sanitaire

La demande concerne la révision 2018 du classement sanitaire pour les zones 22.06.12 « Ilôts de Bréhat Sud » et 22.06.13 « Lanmodez - Ilôts de Bréhat Ouest » (annexe 2).

En 2018, l'estimation du classement sanitaire pour ces deux zones, calculées sur les résultats des années 2015 à 2017, confirme l'amélioration de leur qualité sanitaire et présente un classement A¹.

¹ Evaluation de la qualité des zones de production conchylicole – Département des Côtes d'Armor – Edition 2018 – ODE/LITTORAL/LERBN-18-007,
<http://archimer.ifremer.fr/doc/00441/55228/>

Stratégie de surveillance REMI

Pour rappel, suite au redécoupage de l'ex-zone 22.06.10 « Ilôts de Bréhats, Lanmodez, Loguivy » en trois zones (22.06.11, 22.06.12 et 22.06.13), acté par l'arrêté du 2 janvier 2017², une étude sanitaire est en cours depuis avril 2018 sur les zones 22.06.12 et 22.06.13. Elle a pour but de redéfinir une stratégie de surveillance REMI adaptées sur ces zones. Ses conclusions seront rendues au printemps 2019.

Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** pour un classement en A des zones 22.06.12 et 22.06.13 en 2018.

L'Ifremer reste à la disposition de vos services pour répondre aux suites de ce dossier. En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

² Cf. Avis Ifremer.LERBN.2016.Avis17JCPLM – Classement de salubrité des zones de production de coquillages vivants dans le département des Côtes d'Amor.